

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'Hospice général veut construire 112 logements à la Jonction

*(Genève, le 28 juin 2011)*

**Tout en voulant renforcer le dialogue avec les habitants et les autorités de la Ville de Genève, le Conseil d'administration de l'Hospice général a décidé de poursuivre son projet de surélévation des immeubles de la Cité Carl-Vogt, qui permettra de créer 112 logements dans le quartier de la Jonction. Attentif aux arguments de l'Association des habitants de la Jonction, il a renoncé à l'étude de la construction d'une surface commerciale et limitera le nombre de places de parkings. En construisant des appartements sans bétonner la moindre parcelle au sol, l'Hospice général entend contribuer à résoudre la crise du logement avec un projet écologique et de qualité.**

Le Conseil d'administration de l'Hospice général a étudié l'argumentaire des habitants des immeubles de la Cité Carl-Vogt, réunis dans le cadre de l'Association des habitants de la Jonction. Afin de répondre au mieux à leurs attentes, l'institution a accepté de modifier certaines parties du projet. Elle entend néanmoins le poursuivre afin de réaliser une surélévation de deux étages des cinq immeubles Honegger, situés entre les boulevards Carl-Vogt et d'Yvoy. Ce projet répond aux souhaits des Genevois qui se sont massivement exprimés en faveur des surélévations en février 2009. Avec lui, l'Hospice général cherche à augmenter l'offre de logements afin de détendre un marché sclérosé, et ce tout en satisfaisant au maximum d'exigences en matière d'environnement. Autant de raisons qui lui font souhaiter que le développement du projet se réalise en accord avec les autorités communales et dans le dialogue avec les habitants.

Pour répondre aux craintes des habitants concernant des nuisances possibles, l'Hospice général a demandé aux architectes de réaliser une étude de l'ensoleillement avec simulations en été et en hiver. Celle-ci confirme le faible impact de l'ouvrage et permet d'assurer que la surélévation de deux étages n'entraîne pas de nuisance majeure, ni pour les locataires actuels, ni pour les voisins.

L'institution a également renoncé à étudier l'édification d'une surface commerciale et concernant les parkings, elle sera attentive à construire un nombre de places en adéquation avec le nombre de logements, évitant ainsi le trafic pendulaire. Elle réservera en outre une large part aux vélos et aux véhicules Mobility. La couverture des installations ainsi que les toitures des garages existants – actuellement recouvertes de gravier - seront végétalisées et arborisées, soit quelque 5000m<sup>2</sup> de verdure supplémentaire, sans compter les environs des immeubles. L'Hospice général entend ainsi rendre les alentours des immeubles plus conviviaux en consacrant une part importante des investissements à l'amélioration des aménagements extérieurs. Ces aménagements doivent évidemment être discutés avec les habitants pour satisfaire au mieux leurs besoins.

L'institution procédera enfin à la rénovation des bâtiments et certaines mesures, telles que la mise aux normes d'isolation de l'enveloppe thermique du bâtiment, le remplacement des fenêtres et des installations de chauffage, abaissera à terme les charges locatives. Il est en outre prévu qu'une installation de récupération d'énergie sur les toitures plates entraîne une réduction des charges pour l'ensemble des habitants de Cité Carl-Vogt.

L'Hospice général est persuadé que l'augmentation de la densité peut rimer avec celle de la qualité de vie pour les habitants de la Cité Carl-Vogt et des rues voisines. Il souhaite que les habitants soient rassurés sur ses intentions quant au projet de surélévation et de rénovation de leurs immeubles et convaincus de son intérêt pour les locataires, tant actuels que futurs.

Contacts :

Charles Spierer, membre du Conseil d'administration en charge de l'immobilier, 022 809 09 02

Jean-Louis Bottani, directeur du service immobilier, 022 420 50 25